

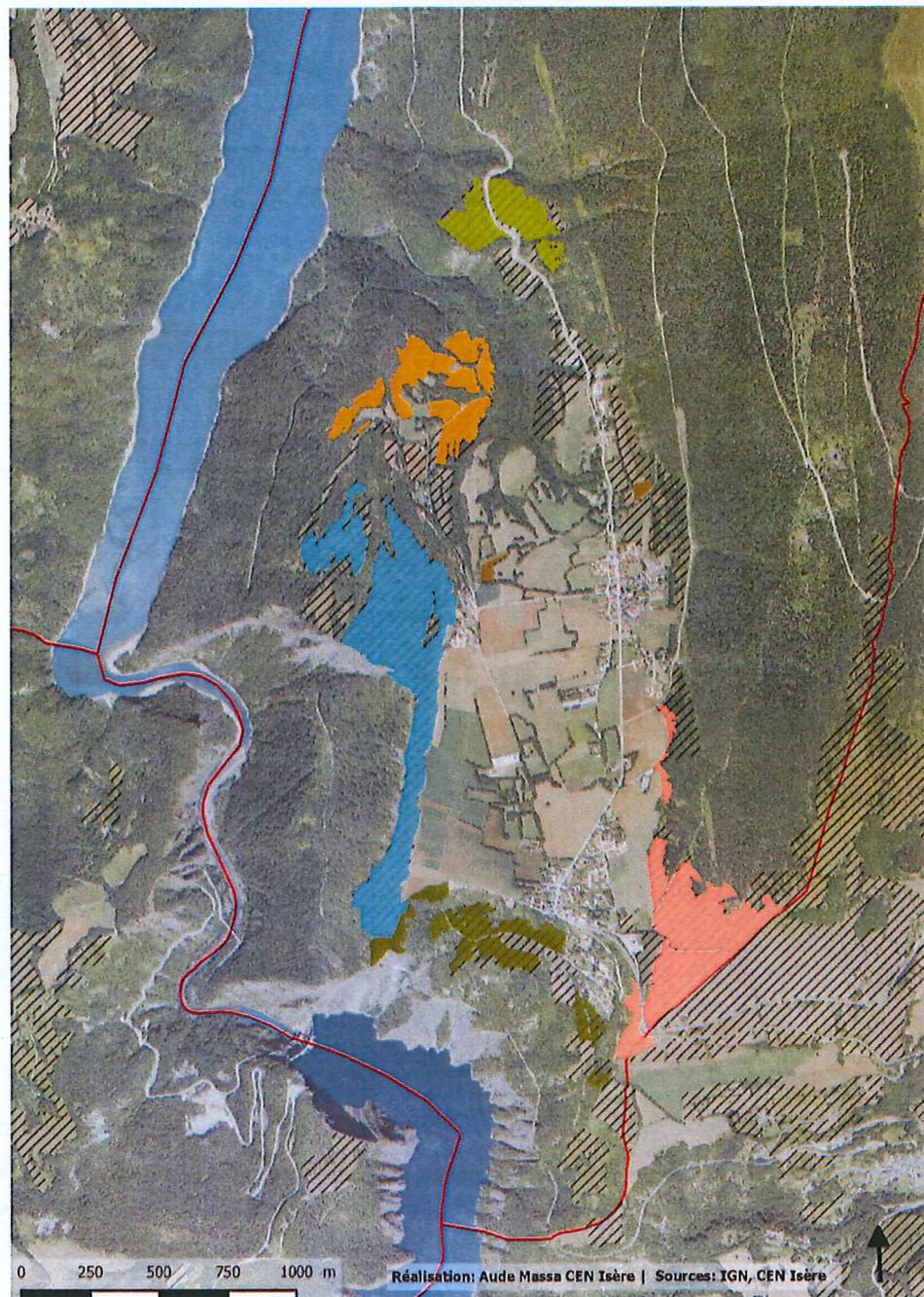


Commune de MONTEYNARD

Inventaire des pelouses sèches iséroises

Nombre de parcelles	Surface totale (en hectares)	Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'espèces protégées (niveau national et régional)	Nombre d'espèces déterminantes ZNIEFF	Nombre d'espèces d'orchidées inventoriées
39	69.8 ha	7	0	11	17

Localisation des enjeux sur la commune - Caractéristiques par secteurs



Secteurs	Faisabilité de gestion*	Menace*	Intérêt patrimonial*	Surface totale	Priorité d'action*
1	2	1	2	6.9 ha	5
2	1	1	4	9.3 ha	6
3	2	1	5	2.7 ha	8
4	2	1	4	9 ha	7
5	2	1	4	11.2ha	7
6	2	1	5	0.7 ha	5

- secteur1 Léomon
- secteur2 Combe de La Buisnière
- secteur3 Les Llorats
- secteur4 La Côte du Crozet
- secteur5 Pierre Eysièrè
- secteur6 Les Blais
- /// Autres parcelles potentielles prospectées en 2014
- Limites communales

*Faisabilité : 0=faible | 1=moyenne | 2=forte

*Menace : 0=faible | 1=moyenne | 2=forte

*Intérêt patrimonial : 1 = faible à 6= extraordinaire

*Priorité d'action : synthèse des 3 indices ci-dessus, notée sur 10

Résultats de l'inventaire

Détail des habitats inventoriés

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Code EUNIS	Statut	Surface
Pelouse aride sur sol superficiel	34.33	E1.272	Communautaire et Prioritaire	0.2 ha
Pelouse steppique à stipa	34.314	E1.22	Communautaire	0.9 ha
Pelouse pionnière à affleurements rocheux	34.11	E1.111	Communautaire et Prioritaire	0.5 ha
Prairie/pelouse très sèche à Brome érigé	34.322x34.33	E1.272xE1.262	Communautaire et Prioritaire	9.2 ha
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	E1.262	Communautaire et Prioritaire	40.7 ha
Prairie sèche à Brome érigé colonisée par le brachypode	34.323	E1.263	Communautaire et Prioritaire	2.9 ha
Prairie intermédiaire entre prairie sèche à Brome érigé et prairie mésophile	34.322x38.22	E1.262xE2.22	Communautaire	15.4 ha

Flore patrimoniale

	Nom vernaculaire (<i>Nom scientifique</i>)	Statut
 <p>Orchis brûlé</p>	Aceras homme-pendu (<i>Orchis anthropophora</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Céphalanthère à grandes fleurs (<i>Cephalanthera damasonium</i>)	
	Céphalanthère à feuilles étroites (<i>Cephalanthera longifolia</i>)	
	Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Listère à feuilles ovales (<i>Neottia ovata</i>)	-
	Ophrys frelon (<i>Ophrys fuciflora</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Orchis bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>)	Déterminante ZNIEFF
 <p>Polygale du calcaire</p>	Orchis bouffon (<i>Anacamptis morio</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Orchis brûlé (<i>Neotinea ustulata</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Orchis grenouille (<i>Dactylorhiza viridis</i>)	-
	Orchis moucheron (<i>Gymnadenia conopsea</i>)	-
	Orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>)	-
	Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Orchis singe (<i>Orchis simia</i>)	-
	Orchis sureau (<i>Dactylorhiza sambucina</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Oxytropis poilu (<i>Oxytropis spilosa</i>)	Déterminante ZNIEFF
	Panicaut champêtre (<i>Eryngium campestre</i>)	Déterminante ZNIEFF
Platanthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>)	-	
Platanthère verdâtre (<i>Platanthera chlorantha</i>)	-	

Polygale du calcaire (*Polygala calcarea*)

Déterminante ZNIEFF

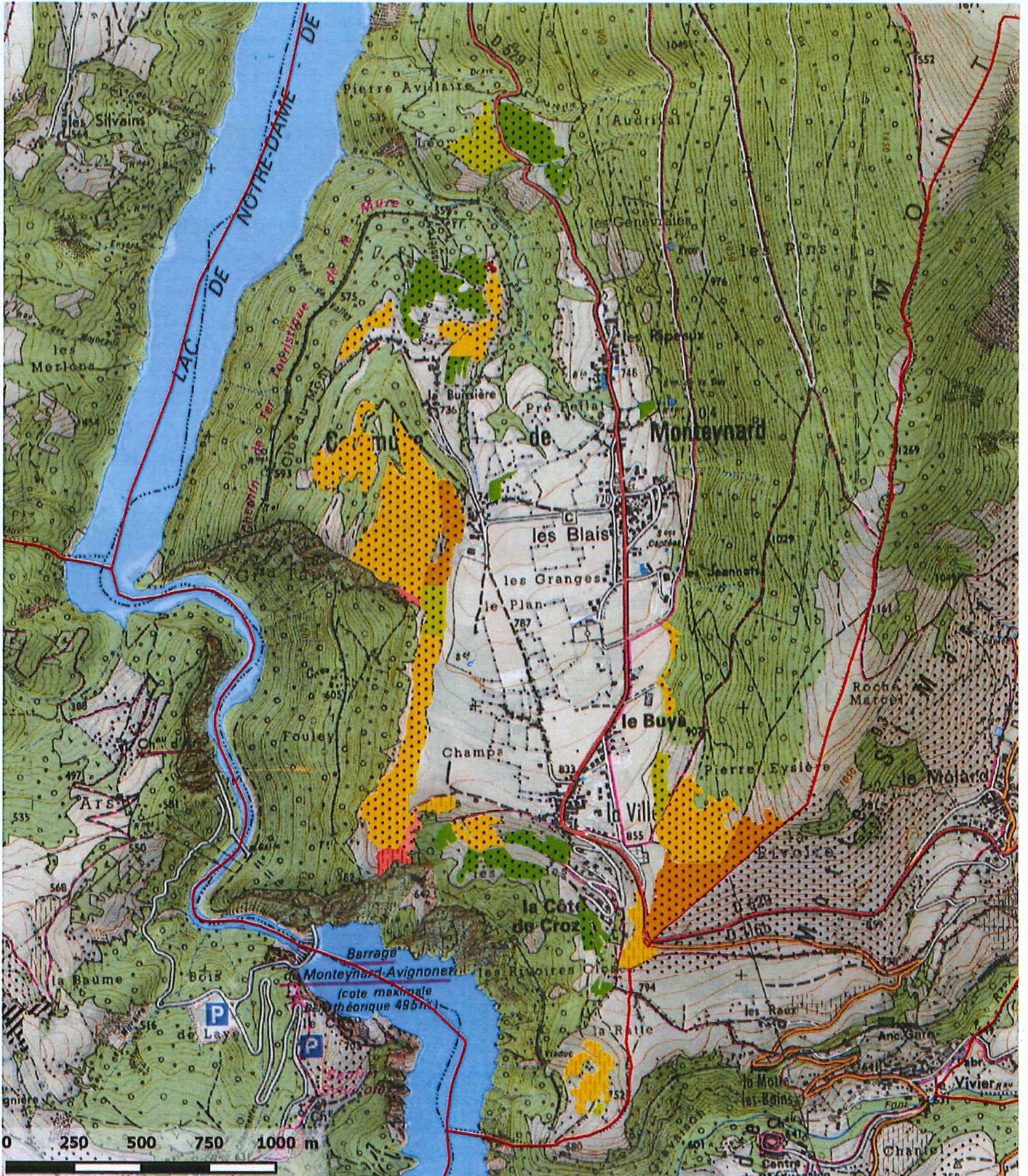
Contexte urbain et agricole

Informations communales		Contexte agricole		
Superficie de la commune	1070		Recensement agricole 2010	Evolution décennale
Nombre d'habitants (2011)	487	Surface agricole utilisée (SAU)	55	160%
Densité de population (2011)	46 hab/ha	SAU moyenne par exploitation	27.5	160%
Intercommunalité : CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais		Nombre d'exploitations	2	0%
		Part de la surface toujours en herbe	ND	ND

Sources des données : INSEE, AGRESTE

Documents de référence

Alliances phytosociologiques associées aux pelouses sèches – Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)- www.cbn-alpin.frListe rouge des habitats de l'Isère - Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) - www.cbn-alpin.frListe rouge des espèces protégées en Rhône-Alpes-www.pifh.frCahiers d'habitats Natura 2000 - Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)- inpn.mnhn.fr



Niveau d'embroussaillement Types d'habitats

- < 5%
- 5 à 30%
- 30 à 60%
- > 60%
- Limites communales

- Pelouse aride sur sol superficiel
- Pelouse steppique à stipa
- Pelouse pionnière à affleurements rocheux
- Prairie/pelouse très sèche à Bromes érigés
- Prairie sèche à Bromes érigés
- Prairie sèche à Bromes érigés colonisée par le Brachypode
- Prairie intermédiaire entre prairie sèche à Bromes érigés et prairie mésophile

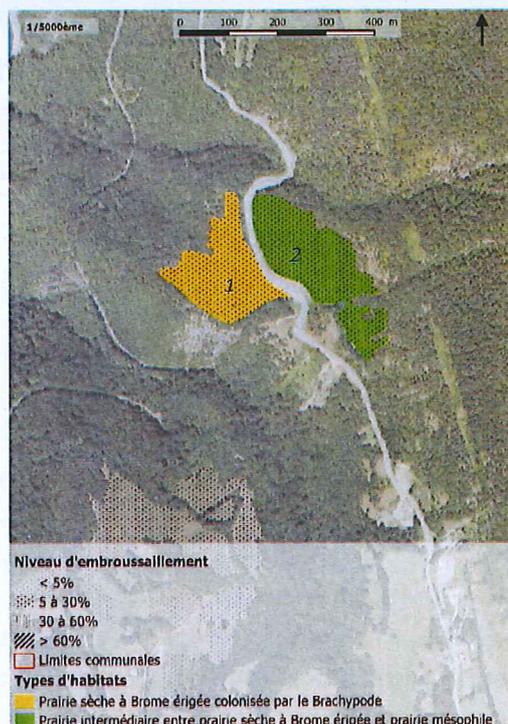
1/18000^{ème}

Secteur 1 : Léomon

Habitats	Surface	Surface embroussaillée
Prairie sèche à Brome érigé	2.9 ha	0.6 ha
Prairie intermédiaire entre prairie sèche Brome érigée et prairie mésophile	4 ha	0.8 ha

Description

Les parcelles de ce secteur se situent à l'entrée de la commune, au lieu-dit Léomon. Ces prairies entretenues par un pâturage bovin sont les seuls milieux encore ouverts de ce secteur. Ces parcelles (1 et 2) sont des prairies sèches à brome et avoines avec un cortège floristique méso-xérophile marqué par une abondance d'espèce de refus (plantains et Panicaut champêtre).



Etat de conservation

Ces coteaux sont dans un état de conservation correct. La présence d'un pâturage bovin tend à enrichir le cortège floristique par les excréments, en particulier au niveau des reposoirs. Une solution serait de joindre au troupeau bovin déjà présent quelques bêtes aptes à se nourrir de feuilles coriaces comme des caprins ou des équins. A défaut, une alternance de ces pratiques avec une fauche tardive devrait être envisagée. Enfin, l'apport en nitrates de ces parcelles est également à surveiller.



Brome érigé et aperçu du secteur Léomon avec l'agglomération grenobloise en second plan

Secteur 2 : Combe de la Buisnière

Habitats	Surface	Surface embroussaillée
Pelouse aride sur sol superficiel	0.2 ha	0.02 ha
Prairie sèche à Brome érigé	4 ha	0.6 ha
Prairie intermédiaire entre prairie sèche et prairie mésophile	5.1 ha	0.9 ha

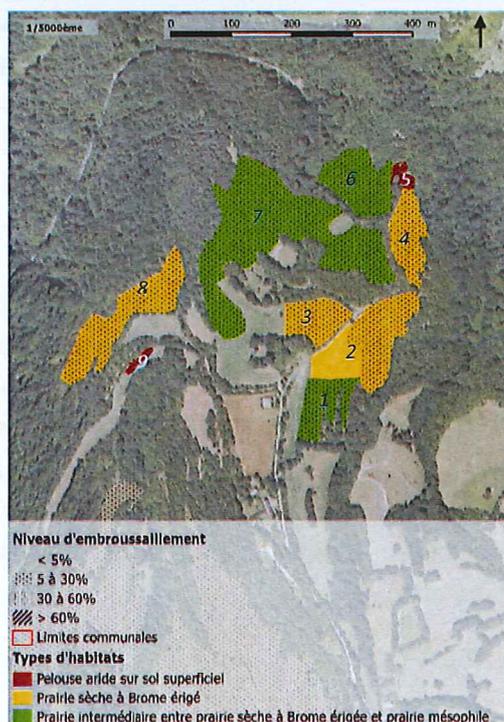
Description

Les parcelles de ce secteur se situent sur le long de la Combe de La Buisnière. Les parcelles (2 et 3) sont des prairies sèches embroussaillées par le prunelier et présentant une abondance de légumineuses comme les lotiers ou encore comme l'Hippocrépide à toupet. La prairie (4) à Brome érigé, Sauge des prés et Anthyllide vulnérable se termine par un petit relief pierreux à pelouses pionnière à orpins, Pâturin bulbeux, germandrées et Hélianthème commun. A proximité, se trouve une petite station d'orchidées de milieu plus frais à céphalanthères,

platanthères et Listère ovale. Les parcelles (1 et 7) sont des prairies méso-xérophiles à brome, avoines et Ivraie vivace. La prairie (8) à brome et avoines présente une station à Orchis morio et à cephalanthères. La parcelle (9) est un petit remblai de pelouse rase à orchidées.

Etat de conservation

L'état de conservation de ces parcelles est correct avec un cortège floristique suffisamment diversifié. En revanche, malgré un pâturage bovin, la plupart de ces parcelles sont embroussaillées. Une mixité du troupeau avec des caprins et un pâturage lors des périodes d'appétence des ligneux limiterait cette dynamique de fermeture. Etant donné l'âge avancé des arbustes déjà présents, une réouverture de petit secteur et de passage pour le troupeau semble indispensable.



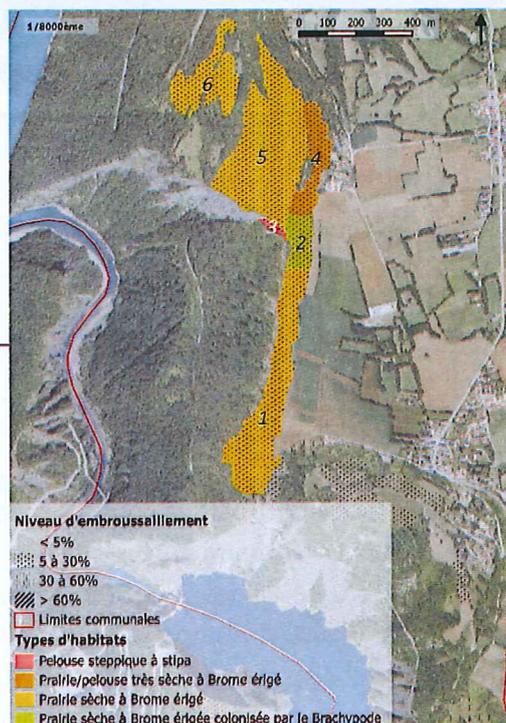
Céphalanthère à larges feuilles et Orchis bouffon présentes sur la Combe de la Buisnière

Secteur 3 : Les Liorats

Habitats	Surface	Surface embroussaillée
Pelouse steppique à stipa	0.2 ha	0 ha
Prairie/pelouse très sèche à Brome érigé	2.6 ha	0.4 ha
Prairie sèche à Brome érigé	23 ha	2.9 ha
Prairie sèche à Brome érigé colonisée par le brachypode	1.6 ha	0.2 ha

Description

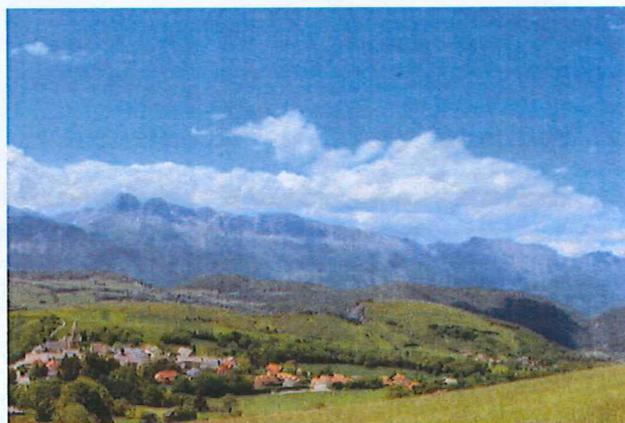
Les parcelles de ce secteur constituent un relief de 800 mètres d'altitude, surplombant le Lac de Monteynard au lieu-dit les Liorats. Au pied du hameau, le coteau sec (2) se compose d'affleurements rocheux à orpins et de pelouses xérophiles dominées par le Brome érigé, les Fétuques à feuilles étroites et l'Hippocrepide à toupet avec, çà et là, quelques stations d'orchidées. Dans la continuité, le reste des coteaux (1 et 2) se trouvent plus ou moins en déprise envahie par une espèce



sociale: le brachypode. On note la présence d'une bugrane peu observée sur ce secteur : la Bugrane à feuilles rondes. Plus en hauteur et moins pentue, la prairie (5) est une prairie sèche à brome avec quelques transitions plus mésophiles à avoines. Cette prairie possède une richesse floristique indéniable où s'observe de belles stations d'orchidées notamment d'Orchis sureau et d'Orchis grenouille. A l'extrémité sud de ces parcelles, se trouve une crête rocheuse (3) à végétation steppique à Stipe à tige laineuse et à Oxytropis poilu : une espèce considérée comme vulnérable sur la liste rouge international (IUCN). Ces prairies (1, 2, 3, 5 et 6) sont pâturées par des bovins et constituent une réserve de chasse. Ces parcelles sont embroussaillées sur un peu moins du quart de leur superficie par des arbustes thermophiles comme la Cytise à feuilles sessiles. La dernière prairie de ce secteur, se trouve sur le versant ouest de ce relief. Il s'agit d'un ensemble de prairies sèches en pente mêlant des zones à pelouses rases à Astragale de Montpellier et Globulaire à feuilles en cœur et des prairies plus denses à orchidées : certaines stations dépassent les 5 espèces et les 1000 pieds.

Etat de conservation

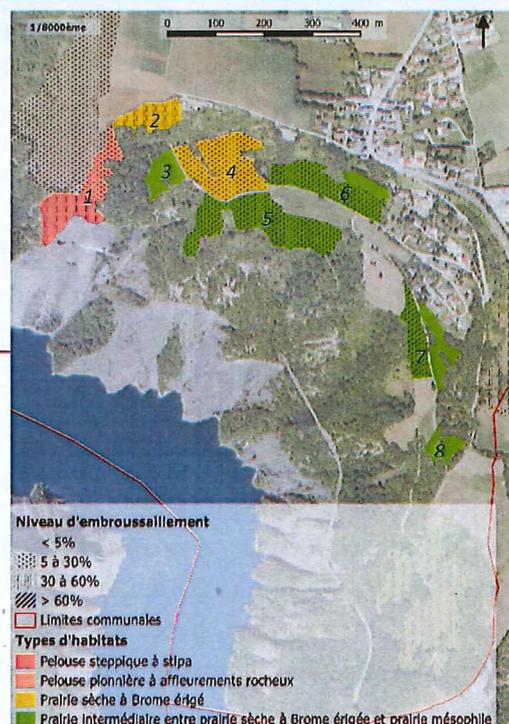
Cet ensemble prairial est remarquable tant d'un point de vue de sa diversité floristique que de sa superficie et est donc, avec les reliquats steppiques du secteur 4, le plus riche de la commune en termes de biodiversité thermophile. Les pratiques pastorales semblent en adéquation avec la conservation de ses milieux. Toutefois certaines parcelles (1, 2) sont déjà dans une dynamique de fermeture. La réalisation d'un pâturage tournant avec des espèces aptes à consommer les feuilles coriaces comme les caprins ainsi qu'un débroussaillage mécanique des arbustes d'un âge déjà trop avancé pour être consommés serait un plus.



Orchis sureau et vue d'ensemble du secteur Les Liorats

Secteur 4: La Côte du Crozet

Habitats	Surface	Surface embroussaillée
Pelouse steppique à stipa	0.7 ha	0 ha
Pelouse pionnière à affleurements rocheux	0.5 ha	0 ha
Prairie sèche à Brome érigé	2.2 ha	0.6 ha
Prairie intermédiaire entre prairie sèche et prairie mésophile	5.6 ha	0.2 ha



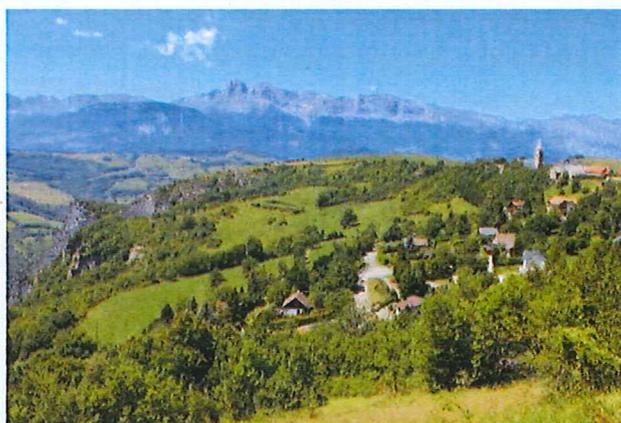
Description

Les parcelles de ce secteur sont situées sur La côte du Crozet. La parcelle (1) s'inscrit dans la continuité de l'ensemble prairial du secteur 3. Les conditions écologiques ont été propices à l'installation d'une végétation écorchée et steppique à Stipes à tige laineuse et à Oxytropis poilu. La parcelle (2) est une prairie en déprise colonisée par le brachypode et embroussaillée par l'argousier.

Sur le sentier rural en direction de La Motte- Saint-Martin, les parcelles (3 et 4) sont des prairies sèches à bromes, avoines et Lotier maritime plus ou moins mésophiles (3) dégradées par un surpâturage. Plus bas, les prairies (5 et 6) sont des prairies de transition enrichies par le pâturage bovin et dont le cortège floristique en est appauvri. La dernière parcelle est un bel ensemble de prairies sèches à Brome érigé, Lotier maritime et renoncules. Cette prairie abrite une station d'orchidées.

Etat de conservation

L'habitat steppique de la parcelle (1) est rare et remarquable et dans l'ensemble peu menacé. En effet, La dynamique d'embroussaillage sur ce type de secteur y est lente. Toutefois, un pâturage ovin sur de courtes périodes pourrait y avoir des effets positifs, en fin de saison par exemple. Les parcelles (3,4, 5 et 6) de la Côte du Crozet sont dans l'ensemble appauvries par un surpâturage bovin. Une mixité des troupeaux et un allègement de la charge pastorale serait un plus pour ces parcelles. A l'inverse, la parcelle (7) semble, elle, sous pâturée.



Couple de papillon nocturne (sphinx) et vue d'ensemble du La Côte du Crozet

Secteur 5 : Pierre Eysière

Habitats	Surface	Surface embroussaillée
Prairie/pelouse très sèche à Brome érigé	6.6 ha	1.3 ha
Prairie sèche à Brome érigé	8.6 ha	2.6 ha
Prairie sèche à Brome érigé colonisée par le brachypode	1.3 ha	0.2 ha

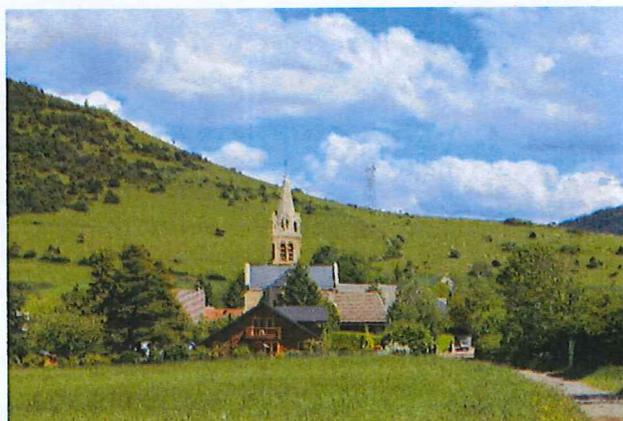
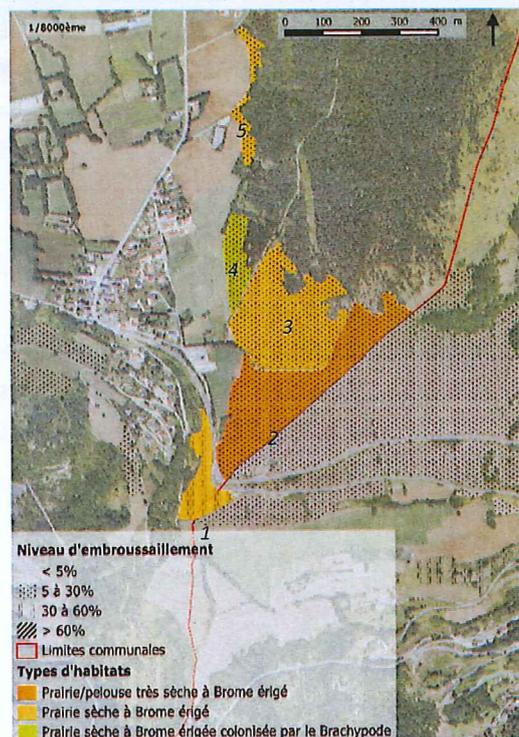
Description

Le secteur de Pierre Eysière, en dessous des 950 mètres d'altitude, est un ensemble de prairies sèches pâturées à Brome érigé. Si la parcelle (3) tant vers une prairie haute à brome et Anthyllide vulnérable avec une très grande population d'orchidées en majorité d'Orchis bouffon et d'Aceras homme pendu, la parcelle (2) est une pelouse rase plus xérophile, çà et là, écorchée par le pâturage. On retrouve sur cette pelouse des espèces comme l'Astragale de Montpellier et la Globulaire allongée. La parcelle (4) est une prairie à végétation herbacée

dense colonisée par le brachypode. A proximité des Jeannots, des reliquats de prairies sèches sont observés enclavés entre boisements et cultures. En contrebas de la route départementale, la prairie (1) est une prairie sèche à brome et brachypode avec des affleurements rocheux à orpins.

Etat de conservation

Les parcelles de ce secteur forment un ensemble continu de prairies sèches constitutif du paysage de la commune. L'état de conservation de ses parcelles est correct, à l'exception des parcelles (1 et 4) en déprise. La parcelle (2) présentent des traces de surpâturage : un allègement de la charge pastorale, en particulier au moment de fructification des espèces patrimoniales (orchidées) serait un plus pour la diversité floristique du secteur.



Anthyllide vulnérable et vue d'ensemble des prairies de Pierre Eysière

Secteur 6: Les Blais

Habitats	Surface	Surface embroussaillée
Prairie intermédiaire entre prairie sèche et prairie mésophile	0.7 ha	0 ha

Description

Les parcelles de ce secteur sont situées non loin des Blais et des Ripeaux. Ces parcelles sont des reliquats de prairies sèches de fauche plus ou moins dégradés. Elles possèdent un cortège floristique méso-xérophile formant une transition vers des prairies plus grasses (nitrophiles) et plus humides situées à proximité.



Etat de conservation

Ces prairies possèdent un cortège floristique plutôt pauvre. L'apport en nitrates est à surveiller car il limite l'intérêt écologique de ces prairies.



Exemple de cortège floristique et vue d'ensemble des prairies des Blais

Préconisations de gestion

La commune de Monteynard recèle un patrimoine naturel particulièrement riche et singulier.

La déprise agricole et l'inadaptation des pratiques pastorales sont les principales menaces qui pèsent sur ce patrimoine. Ainsi, de nombreuses parcelles sont embroussaillées au tiers de leur superficie. C'est un phénomène qui peut être enrayer grâce à quelques modifications des pratiques agricoles des exploitations déjà présentes sur ces parcelles. Le maintien de l'habitat prairial est favorisé par la mixité des troupeaux (bovin/équins, ovin/caprins...), le pacage d'animaux aptes à se nourrir des feuilles coriaces des arbustes (ovins, caprins, ou encore équins) sur les secteurs les plus embroussaillés et une planification de la charge en fonction de la disponibilité fourragère. Ces pratiques traditionnelles sont souvent plus efficaces et moins coûteuses qu'un entretien mécanique (moins de rejets de ligneux).

Encouragement des bonnes pratiques agricoles

Le projet agro-environnemental (PAEC) 2015-2020 en cours d'élaboration sur le territoire Sud-Isère est un dispositif parfaitement adapté à la mise en œuvre de ce type de pratiques. Il a pour objectif d'encourager ou de maintenir les pratiques favorables en attribuant une aide financière aux agriculteurs en contrepartie du respect d'un cahier des charges défini pour chaque mesure. Plusieurs types de mesures appelées Mesures Agro Environnementales et climatiques (MAEC) peuvent concourir à la préservation des pelouses et coteaux secs.

Prise en considération dans les modifications de PLU ou PLUI

Compte-tenu de la très grande richesse en biodiversité de ces pelouses et coteaux secs et les services écologiques qu'ils procurent, ils doivent être absolument pris en compte dans la réalisation du PLU. Deux zonages peuvent être envisagés :

Le zonage N : Il faut rappeler que ce zonage n'empêche nullement les pratiques agricoles. Le zonage N permet (art. R.123-8 CU) la délimitation des zones naturelles et forestières pour les protéger, soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel. Les mêmes autorisations de construction qu'en zone A peuvent y être mises en place.

Le zonage A est plutôt à privilégier pour des ensembles de parcelles à usage agricole prédominant (de type cultures notamment). Le zonage A (art. R.123-7 CU) concerne des secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Y sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ainsi qu'à des équipements collectifs ou à des services publics (à partir du moment où elles sont compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière et où elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages).

Ces 2 classements peuvent être indicés pour renforcer les prescriptions du règlement concernant notamment leur non constructibilité : correspondant aux secteurs de protection de milieux naturels de grande qualité écologique et/ou fragile. Par exemple pour l'article 1 du règlement on peut mettre des indices As et Ns (s pour intérêt Scientifique...), pour lesquels sont interdits, les constructions, toutes occupations de l'espace et utilisations du sol de nature à compromettre la préservation, la mise en valeur et la gestion des espaces d'intérêt écologique de la faune et de la flore.

La création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) communal sur les prairies des Liorats est un outil à envisager: elle permettrait de concilier la protection des richesses écologiques et leur valorisation touristique. La création d'un sentier botanique le long des sentiers existants permet d'accroître à la fois l'attractivité du territoire au niveau touristique et la sensibilisation des visiteurs et de la population locale à la fragilité de ces milieux.

